

par des granulations d'argent qui se dissolvent dans l'acide nitrique et le cyanure de potassium. Tous les ouvriers, qui ont ces taches, ont des lésions de la peau des mains et c'est par elles que pénètrent les particules d'argent et non par inhalation ou par absorption. La santé générale n'est pas altérée.

* * *

En ce moment à Paris, une guerre a été entreprise contre salicylage des bières et des produits alimentaires. A quatre reprises différentes - 29 octobre 1877, 15 novembre 1880, 7 et 14 août 1882, 3 juin 1883, — des commissions dont faisaient partie les savants les plus autorisés, Bouley, Brouardel, Wurtz, Grimaux se sont prononcés contre tout emploi de l'acide salicylique et de ses composés dans toutes les préparations alimentaires. A la suite de ces rapports, le Comité consultatif d'hygiène publique de France demandait la prohibition absolue de cette acide et de ses composés dans toutes les substances alimentaires. Deux circulaires ministérielles, la première le 7 février 1881, la seconde du 30 janvier 1884 ont donné force de loi à la demande du comité d'hygiène. Par suite, dans le département de la Seine seul, plus de 1200 condamnations ont été prononcées contre des commerçants, épiciers, marchands de vin, de beurre, etc.

Comme le plus souvent les produits étaient salicylés par les industriels producteurs, la préfecture de police se décida, il y a quelque temps, à faire saisir les wagons de bières salicylées. Dans le mois d'août seul, plus de 800 wagons furent saisis ; le parquet refusa de poursuivre les délinquants. La question en est là. La commission de contrôle du laboratoire municipal composée de M. M. Chautemps, Jacques, du savant Dr Li-

vraud et notre ami Emile Richard s'est réuni ; elle a approuvé la conduite du directeur du laboratoire M. Girard et de la préfecture de police et a nommé une délégation composée de MM. Chautemps, Levraud et Richard pour aller près du Ministre de la Justice l'inviter à agir sur le Parquet de la Seine afin que des poursuites aient lieu.

Poursuivra-t-on ? ne poursuivra-t-on pas ? nous en avertirons nos lecteurs dans une de nos prochaines chroniques. Mais il est un fait à signaler, c'est que quand il s'agit de petits commerçants, le Parquet poursuit, tandis que quand il s'agit de gros industriels, il se garde bien d'agir.

A. HAMON.

HYGIÈNE DES PROFESSIONS

Ce qu'il faut surtout à l'homme du cabinet c'est le mouvement au dehors, l'exercice au grand air : l'air et l'exercice feront disparaître les mauvais effets de l'étude, et rendront au corps la vigueur perdue ; ce sont les amis les plus utiles qu'il puisse trouver. A différentes époques de la journée il aura recours à eux comme le malade a recours au remède pour sa guérison. La promenade sans agitation, faite toujours dans la plus grande tranquillité, n'est pas suffisante. Que le savant ne craigne pas de descendre, qu'il soit vaincu que le jeu seul lui faisant dépenser beaucoup d'activité lui sera salutaire, qu'il laisse à son cabinet son cerveau trop sérieux et que la récréation soit consacrée au corps sans réserve.

L'activité violente est d'autant plus nécessaire à l'homme d'étude que ses pensées le poursuivent partout, le harcelant sans cesse, dominant tous ses actes dont